

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2023-5284												
OBJET	Recommander au conseil qu'un avis de motion soit donné pour le Règlement numéro L-13063 concernant l'imposition d'une taxe spéciale pour le service de l'eau pour l'année 2024 et que ce règlement soit adopté à une séance subséquente													
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts														
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT No règlement : L-13063 Type de règlement : Statutaire Titre du règlement : concernant l'imposition d'une taxe spéciale pour le service de l'eau pour l'année 2024 Requérant : Finances Consultation publique : Non Dispo. susceptible approb. référendaire : Non Lettre d'invitation : Non Approbation externe : Non														
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022-12-15</td> <td>CM-20221215-1142</td> <td>ADOPTION - RÈGLEMENT L-12970</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes; sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter le Règlement numéro L-12970 concernant l'imposition d'une taxe spéciale pour le service de l'eau pour l'année 2023.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-5691)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022-12-07</td> <td>CE-20221207-3851</td> <td>RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-12970</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-12970 concernant l'imposition d'une taxe spéciale pour le service de l'eau pour l'année 2023.</p> <p>(SD-2022-5691)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-12-15	CM-20221215-1142	ADOPTION - RÈGLEMENT L-12970	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-12-07	CE-20221207-3851	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-12970
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-12-15	CM-20221215-1142	ADOPTION - RÈGLEMENT L-12970												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-12-07	CE-20221207-3851	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-12970												
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Dans le cadre de la préparation du budget 2024, il a été décidé qu'il y aurait gel des revenus de la taxe spéciale pour le service de l'eau pour toutes les catégories d'immeubles. Étant donné l'étalement sur 3 ans de la variation du dernier rôle d'évaluation, les taux de taxes doivent être ajustés pour contrer globalement, à l'intérieur de chacune des catégories d'immeubles, les variations de valeur découlant du rôle.</p> <p>Le Service des finances a donc préparé le Règlement numéro L-13063 concernant l'imposition d'une taxe spéciale pour le service de l'eau pour l'année 2024 à cette fin.</p>														
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS														
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS														
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS														

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Planification financière et services-conseils	No SD SD-2023-5284
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Dépôt du projet de règlement; Avis de motion; Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19); Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du règlement		
CADRE NORMATIF Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13063 concernant l'imposition d'une taxe spéciale pour le service de l'eau pour l'année 2024. de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13063 concernant l'imposition d'une taxe spéciale pour le service de l'eau pour l'année 2024. de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13063 concernant l'imposition d'une taxe spéciale pour le service de l'eau pour l'année 2024.		